

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2011

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE POULAIN, BARRUET MESSIO LAURENT PARROT LEHMANN TOFFIN WRZUCHOL MELO.

Secrétaire de séance : François LAURENT.

Ordre du jour :

Lecture du compte rendu de la séance précédente.

Modification du PLU.

Projet de schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI).

Feu tricolore de la RD 1017.

Subvention à Sports et Loisirs pour Abdel.

Contrat entretien éclairage public.

Informations diverses :

Subvention parlementaire pour jeux.

Pot de départ de Madame DUTHOIT.

Point sur les travaux.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité avec les remarques suivantes :

- Monsieur PARROT :

Regrette le dysfonctionnement de la commission des permis de construire, de nombreux dossiers sont présentés en commission trop tard dans la procédure pour que celle-ci exerce pleinement son rôle de consultation et de conseil.

Cela est d'autant plus regrettable d'après Monsieur Parrot qu'au-delà de l'efficacité c'est aussi une atteinte au respect des membres de cette commission. Ce manque de respect est encore visible quand les membres de la commission qui ne sont pas conseillers municipaux ne sont pas associés assez fortement au projet de modification du PLU.

Il demande un changement d'organisation, notamment des réunions de la commission plus fréquentes, il rappelle aussi que ce problème est récurrent et que des solutions existent, encore faut-il avoir la volonté de tenter une amélioration du fonctionnement de cette commission.

MODIFICATION DU PLU.

Monsieur le Maire rappelle que les documents ont été envoyés aux membres du conseil municipal par mail. Il donne lecture des remarques faites lors des permanences du commissaire enquêteur ainsi que de ses conclusions.

Un débat est ouvert sur ce sujet.

Monsieur POULAIN demande si le classement de la zone où le projet de RPA (résidence pour personnes âgées) doit être implanté a bien été réservé à cet effet dans le cadre de la modification.

Monsieur COLLETTE répond que l'étude d'un tel projet se fait sur 2 ou 3 ans et que les changements éventuels seront faits à l'occasion de la modification du PLU quand celui-ci devra répondre aux exigences du SCOT.

Vote :

Pour : 10.

Abstention : 3 (dont M.PARROT)

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI).

Monsieur MELO demande quel est le but de cette démarche, Monsieur le Maire répond que l'Etat souhaite simplifier et réduire le nombre de syndicats ou de petites communautés de communes (E.P.C.I) et de rattacher les communes isolées à des intercommunalités de façon à créer des bassins de vie.

Par contre il est regrettable qu'aucun point financier n'ait été abordé dans ces propositions.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité ne valident pas le projet en raison d'un manque total de visibilité, de clarté sur le plan technique, financier et de gestion.

FEU TRICOLERE DE LA RD 1017.

Monsieur MESSIO a eu un rendez-vous sur place avec de l'U.T.D.

Il informe qu'il n'y a plus que 2 communes dans le secteur pour lesquels le Conseil Général est chargé de l'entretien.

Le Conseil Général prend en charge la remise à neuf des feux tricolores y compris les mats pour un montant d'environ 25 000 € ainsi que la mise en conformité suivant les normes actuelles avant que la commune assure l'entretien de ceux-ci.

En ce qui concerne la consommation électrique, elle était déjà prise en charge par la commune soit environ 250 €/an.

Le Conseil Général demande au conseil municipal de délibérer aujourd'hui sur cette rétrocession sachant que l'entretien est en moyenne de 400 €/an ce qui ne sera pas le cas avec des feux neufs.

Pour : 13

A condition que les accords conclus soient respectés.

Monsieur TOFFIN rappelle que certains panneaux de la RD 1017 dans les deux sens ne sont pas conformes concernant l'interdiction de tourner vers Sacy le Grand, l'UTD de Lassigny sera contacté.

SUBVENTION A SPORTS ET LOISIRS :

Monsieur BARRUET explique qu'il convient cette année de délibérer pour le versement de 6 000 € prévus au budget primitif à Sports et Loisirs pour la prise en charge partielle du salaire d'Abdel CHAHBAR.

Les membres du conseil municipal votent pour ce versement à l'unanimité.

CONTRAT D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public car il est arrivé à échéance (tous les 3 ans). Monsieur MESSIO fait état du contenu de ce contrat (prestations assurées) dont le coût représente 5 537,84 €/an, mais depuis de nouveaux candélabres ont été installés.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la pose et la dépose des illuminations de Noël ne seront plus incluses dans ce contrat dont le coût représentait 1 339 € H.T. Une entreprise a été contactée pour fournir un devis

Les membres du conseil municipal votent pour le renouvellement du contrat à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Subvention parlementaire pour jeux extérieurs de la plaine de jeux :

Monsieur le Maire informe qu'une aide parlementaire a été accordée dans le cadre de l'enveloppe parlementaire pour 10 348 €.

Monsieur PARROT signale que lors de l'acquisition du premier jeu le conseil municipal a été consulté pour le choix, il demande pourquoi la même démarche n'a pas été faite pour l'acquisition du deuxième jeu et quel montant est prévu.

Monsieur BARRUET s'étonne que Monsieur PARROT s'interroge sur ce projet alors qu'il siège à priori dans cette commission et que tous ces points y ont été abordés.

Monsieur COLLETTE explique que pour des raisons de temps et de planning, il a retenu le choix de la commission.

Pot de départ de Madame DUTHOIT.

Madame VERCRUYSSSE signale que la date retenue par Madame DUTHOIT est le mercredi 21 septembre à 19 h à la salle des loisirs. Le personnel, les conseillers municipaux, les titulaires du syndicat du RPI, le Maire de Bazicourt, les enseignants, les bénévoles qui assistaient Me DUTHOIT pour les écoles et les membres de la MDO seront conviés.

Point sur les travaux.

En ce qui concerne la terrasse de la salle socio-éducative, un supplément de travaux devraient être réalisés pour un montant de 8 446 € (changement de trois capots de lanterneaux 1 973 € et étanchéité du toit sous les dalles 6 473 €) car l'entreprise a constaté des dégradations supplémentaires et importantes non visibles lors de l'établissement du devis initial, ces travaux n'ont pas été budgétisés mais exécutés dans l'urgence. Une subvention sera demandée.

Monsieur MESSIO signale que les travaux de la RD 10 sont terminés, il ne restera plus que l'engazonnement et la pose de certains plots anti-stationnement (pour laquelle une réunion aura lieu le 10 septembre prochain en concertation avec les riverains).

La pose des détecteurs sur les feux devant le groupe scolaire a été exécutée

Monsieur PARROT demande si le rétrécissement de la RD 10 n'est pas plus large que prévu, Monsieur MESSIO informe que pour des raisons techniques découvertes lors de l'enlèvement de l'ancien enrobage, le rétrécissement a effectivement été modifié.

La zone de déviation de ces travaux sera levée cette semaine. Il est prévu de demander au conseil général de conserver à double sens le chemin de la Justice, par contre il faudra renforcer la route qui risque de se dégrader plus rapidement.

Ecole :

Monsieur POULAIN répond à la question posée par Monsieur LAURENT concernant les travaux prévus à l'école. Les peintures intérieures et extérieures (grilles) ainsi que la réfection des marches ont été exécutées, le remplacement des carreaux va se faire prochainement.

Monsieur BARRUET dresse le bilan de la restauration scolaire : pour l'année 2010/2011 7 465 repas ont été servis soit 150 de plus que l'année précédente.

Le coût résiduel pour St Martin Longueau : 2 174 €

Le coût résiduel pour Bazicourt : 396 €

En ce qui concerne le périscolaire la capacité maximale va être atteinte soit 24 enfants l'effectif du mercredi loisirs sera probablement en progression cette année encore.

Monsieur TOFFIN signale que début août il y a eu un accident sans gravité entre un enfant en trottinette et une voiture au lotissement du Clos du Poncelet. A titre préventif, une barrière a été installée dans le plus bref délai au bout du chemin.

Monsieur TOFFIN souhaite savoir où en est l'acquisition des défibrillateurs, Monsieur BARRUET répond que l'appel d'offre de la communauté de communes est réalisé, une réunion a eu lieu la semaine dernière en présence du fournisseur, le détail technique est attendu prochainement dans chaque mairie et il sera possible de passer commande dans les prochaines semaines.

Economiseur d'énergie : N'ayant pas encore de réponse à notre demande de subvention, Monsieur MESSIO demande si les membres du conseil municipal souhaitent attendre l'année prochaine pour l'installation des 3 économiseurs d'énergie prévus ou si on en installe deux dès cet automne afin de réaliser des économies, la somme ayant été prévue au budget 2011.

Les membres du conseil municipal votent.

Pour : 12

Abstention : 1 (Monsieur PARROT)

Madame VERCRUYSSSE signale que le repas des aînés aura lieu le dimanche 2 octobre prochain.

Monsieur MELO informe les membres du conseil municipal que c'est le dernier conseil municipal auquel il participe et qu'il officialisera ses propos.

Monsieur BARRUET donne des informations sur le forum qui s'est déroulé samedi dernier, il remercie les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette action, 10 associations étaient présentes et une centaine de personnes sont venus à ce forum.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 20.